RCS : CHALON SUR SAONE
Code greffe : 7102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00253
Numéro SIREN : 425 055 043
Nom ou dénomination : ABC COM

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2018 sous le numéro de dépôt 7708

ABC COM
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 11 Place de Beaune - 71100 CHALON SUR SAONE
RCS CHALON SUR SAONE 425 055 043

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 5 JUIN 2018

L'an 2018,
Le 5 juin à 17 heures,

La société ABC Investissements, Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, ayant son siège social 22-24, Route de Lyon - 71100 ST REMY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS CHALON SUR SAONE 794 460 295,
Représentée par son Gérant, Monsieur Philippe PERRON,

Associée unique de la société ABC COM,

En présence de Monsieur Philippe PERRON, Président non associé de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Philippe PERRON, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés dans les délais légaux à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Changement de commissaire aux comptes suppléant,

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 12 116 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -150 747,55 euros en totalité au débit du compte "autres réserves".

Par ailleurs, l'associée unique décide de procéder à une distribution de dividendes pour un montant de 30 000 euros, somme qui sera prélevée sur le compte "autres réserves".

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 : 80 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2015 : 105 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2016 : 83 849,17 euros

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'associée unique approuve les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et son Président non associé savoir :

- La société ABC Investissements possède un compte courant dont le montant s'élève au 31 décembre 2017 à la somme de 73.917,46 euros
- Le remboursement des frais de déplacement de Monsieur Philippe PERRON pour 1.148,92 euros
- La rémunération annuelle perçue par Monsieur Philippe PERRON a été fixée par décisions d'associé unique.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de la société BR AUDIT COMMISSARIAT de son mandat de commissaire aux comptes suppléant, et décide de nommer, pour pouvoir à son remplacement, la société PLUS AUDIT, dont le siège social est 801 Route de Bourg à REPLONGES (01750) pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et ce, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ABC COM
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 11 Place de Beaune - 71100 CHALON SUR SAONE
RCS CHALON SUR SAONE 425 055 043

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 5 JUIN 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -150 747,55 euros en totalité au débit du compte "autres réserves".

Par ailleurs, l'associée unique décide de procéder à une distribution de dividendes pour un montant de 30 000 euros, somme qui sera prélevée sur le compte "autres réserves".

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 : 80 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2015 : 105 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2016 : 83 849,17 euros

Certifié conforme
Le Président

